

Québec, le 9 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Pour faire suite à la question inscrite au feuillet le 24 février dernier par la députée de Saint-Hyacinthe concernant les demandes d'accès à l'information du 2^e groupe d'opposition à Hydro-Québec, j'aimerais porter à votre attention certaines précisions à ce sujet.

D'abord, j'aimerais préciser que les membres du gouvernement ne s'immiscent aucunement dans le traitement que fait Hydro-Québec des demandes d'accès qu'il reçoit, de la part d'un membre de l'Assemblée ou de toute autre personne. Il m'est donc impossible de pouvoir apprécier l'information que la députée soulève dans sa question.

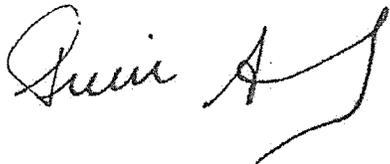
La députée indique, en effet, « [qu'à] maintes reprises Hydro-Québec a refusé de fournir les informations demandées ». Bien que nous ne doutions pas de la parole de la députée, il est important de rappeler qu'Hydro-Québec indique dans son rapport annuel 2015 avoir reçu 406 demandes d'accès à l'information dont 321 ont été accepté intégralement ou partiellement.

Je tiens également à rappeler à la députée, par votre intermédiaire, que dès son arrivée, le nouveau président-directeur général a instauré de nouvelles pratiques à Hydro-Québec avec comme objectif de communiquer de façon plus proactive et de mieux expliquer ses activités. Soyons clairs, l'entreprise veut être la plus transparente possible, tout en respectant les trois balises que sont :

- La diffusion doit respecter la loi et la réglementation;
- La diffusion doit respecter les engagements commerciaux d'Hydro-Québec;
- La demande doit requérir une charge de travail raisonnable.

Enfin, à titre de ministre responsable d'Hydro-Québec j'offre ma plus sincère collaboration à la députée de Saint-Hyacinthe. Si les députés d'opposition souhaitent obtenir de l'information, respectant les balises de la loi et des impératifs mentionnés ci-haut, il me fera plaisir de collaborer avec eux.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Arcand', with a stylized flourish at the end.

PIERRE ARCAND

c. c. M. Éric Martel, président-directeur général, Hydro-Québec